

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Band:** 51 (1922)

**Heft:** 9

**Rubrik:** III<sup>me</sup> Congrès international d'enseignement ménager : Paris 18-23 avril 1922

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 19.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## III<sup>me</sup> Congrès international d'enseignement ménager

PARIS 18-23 AVRIL 1922

---

Nos lecteurs savent déjà que la Fédération internationale d'enseignement ménager, qui siège à Fribourg sous la présidence de M. le conseiller d'Etat Python, ayant résolu de tenir à Paris son troisième Congrès général (après ceux de Fribourg en 1908 et Gand en 1913), a fait appel pour en diriger la préparation pratique à un comité national français, donnant ainsi sa préférence à ce pays où il y a tant de foyers détruits.

C'est donc rue de Varenne, dans le merveilleux hôtel de La Rochefoucauld-Doudeauville, que le Congrès tint ses assises. Dans la cour seigneuriale se dressaient en faisceaux les drapeaux de toutes les nations — au nombre de 34 — participant officiellement au Congrès. Les séances avaient lieu dans un élégant pavillon, dressé pour la circonstance et pouvant contenir 1,500 personnes.

Entre les séances, les Congressistes pouvaient visiter l'intéressante exposition, qui démontrait par des exemples vivants et pratiques l'utilité de l'enseignement ménager, et qui permettait de juger les différentes méthodes employées.

A la séance d'ouverture présidée par M. Reibel, ministre des régions libérées, M. Champetier de Ribes, président du Comité d'organisation ; M. Perrier, conseiller national, délégué de la Direction de l'Instruction publique ; M. Lefèbvre du Prey, ancien ministre de l'Agriculture, ont fait ressortir l'importance sociale de l'enseignement ménager et le rôle qu'il doit jouer dans l'amélioration matérielle et morale du foyer familial. On y a remarqué, entre autres personnalités, le général de Castelnau, M. Porchet, conseiller d'Etat à Lausanne, délégué du Conseil fédéral.

Dans les séances du Congrès, on s'est occupé successivement de l'enseignement ménager à l'école primaire et à l'école secondaire, de l'enseignement ménager à la ville et à la campagne, de la forme particulière qu'il doit revêtir aux divers degrés et dans les différentes localités pour s'adapter à la mentalité de chaque âge et aux besoins de chaque région. Les divers pays représentés ont exposé longuement leurs organisations et leurs méthodes.

Depuis longtemps et sous des formes diverses, l'enseignement ménager a sa place à l'école primaire : ce sont des leçons d'économie domestique, d'hygiène et de travaux manuels. Les liens qui devraient rattacher ces branches aux autres matières du programme ne sont pas assez étroits. Si nous nous plaçons au point de vue féminin, l'école primaire tout entière doit préparer la jeune fille à sa future vocation de ménagère, d'épouse et d'éducatrice.

L'enseignement tout entier, dans les classes de filles, devrait être orienté dans ce sens. Toutes les branches peuvent servir à créer une mentalité vraiment féminine. Nos écoles de filles ne doivent pas être des écoles de garçons démarquées, mais absolument des écoles préparant nos jeunes filles à la vie qui sera la leur. Ce n'est pas tant une question de programme qu'une question d'esprit et d'adaptation que l'on voudrait voir étudier par les personnes soucieuses de l'avenir de la famille.

La préparation de l'institutrice devrait être telle, qu'elle soit capable de donner à ses élèves le goût et le désir d'une éducation ménagère complète à sa sortie de l'école.

L'enseignement ménager agricole a occupé plusieurs séances. En ce qui concerne cet enseignement, M. Porchet expliqua, avec une netteté saisissante, à quel point l'enseignement ménager est en honneur en Suisse, grâce à la liberté laissée aux vingt-cinq petites républiques qui la composent ; la Confédération n'intervient que pour les aider en fournissant des sommes proportionnées aux efforts des demandants.

Pour ce qui concerne les écoles ménagères normales, on reconnaît de plus en plus, pour les futures maîtresses des écoles ménagères, la nécessité d'une formation supérieure et nettement scientifique.

C'est au point de vue du rôle social de l'enseignement ménager que différents orateurs ont étudié la question dans les dernières séances. M. Marcellot, député de la Haute-Marne, dit que l'enseignement ménager doit être à la base de l'éducation professionnelle, car il prépare admirablement la femme à ses devoirs domestiques et maternels, mais aussi à son rôle social et professionnel. Il tend à relever la dignité matérielle et morale de toutes les professions, même les plus humbles.

A ce propos, M<sup>me</sup> Bonnabry, de Fribourg, parle de la formation professionnelle des domestiques et dit nettement que ce qu'on nomme crise, est plutôt une évolution qu'il s'agit de guider en donnant à la servante un caractère professionnel par un apprentissage approprié. Cette formation doit être donnée soit dans les écoles spéciales, soit dans la famille, avec la collaboration de l'école.

A la séance de clôture, M. Lefèbvre du Prey donna lecture des vœux présentés dans les différentes sections. Dans les résolutions adoptées, on voit clairement que l'enseignement ménager est avant tout d'une grande portée morale ; il est moins une instruction qu'une éducation. M. Lefèbvre, dans une brillante allocution, rend hommage une fois de plus aux esprits clairvoyants qui ont organisé le Congrès d'enseignement ménager de Fribourg, dont le Congrès de Paris ne fait que reprendre les vœux pour les appuyer et les développer.

Enfin, M. Perrier prit la parole pour remercier, au nom du bureau international, les organisateurs du Congrès. Pour assurer la vitalité et le développement de l'Office international de l'enseignement

ménager, M. Perrier requiert la collaboration de tous ; seules de nombreuses adhésions permettront à cet Office de rendre à la cause de l'enseignement ménager tous les services qu'en attendent ceux qui s'intéressent à cette question.

Il est impossible de passer sous silence la brillante réception qui attendait les Congressistes à l'Hôtel-de-Ville de Paris, où ils furent reçus par M. César Caire, président du Conseil municipal, en même temps qu'un groupe d'instituteurs et d'institutrices alsaciens-lorrains et la chorale de Maestricht. Chaque organisation reçue était représentée par une élite, ce qui fit de cette réception une cérémonie importante.

B.-D.

---

## L'endiguement d'un torrent ou la lutte antialcoolique

---

Pour promouvoir la volonté, il faut lui assigner un but ; ce but n'est autre que celui de notre existence, soit : pourquoi Dieu nous a créés. L'éducation de la conscience est donc en même temps la meilleure éducation de la volonté. La seconde est le corollaire de la première. On ne peut concevoir l'une sans l'autre.

Enseigner une morale sans religion, c'est construire une ombre d'édifice avec des ombres de matériaux. C'est la morale des laïcisateurs et jamais plus que de nos jours l'on n'en a vu les tristes résultats. Ils travaillent, non pour le roi de Prusse, mais pour celui des enfers. La vraie guerre mondiale n'est pas celle qui s'est terminée par le traité de Versailles, mais celle qui se livre sur le terrain de l'éducation. Nous en redirons un mot, — si permission nous est accordée, — en traitant un autre sujet que celui de l'alcoolisme. Aujourd'hui, travaillons encore aux digues du redoutable torrent.

L'enseignement antialcoolique, si bien donné soit-il, risque de ne pas atteindre pleinement son but s'il est trop abstrait ou trop théorique. L'enfant pourrait encore le trouver intéressant, il est vrai, le goûter, l'approuver même, mais placé plus tard en face d'une occasion dangereuse, — il y en a tant ! — il sera comme frappé d'amnésie : il aura tout oublié. La chute est possible pour chacun, probable pour beaucoup, inévitable pour un certain nombre. Pour être préventive, la leçon doit revêtir une forme concrète. Ah ! Dieu me garde de préconiser ici l'intuition directe, la leçon de chose ou tâche d'observation. Il ne s'agit pas d'apporter sur le pupitre ou la table de l'école une rangée de petits flacons à étiquettes artistiques et engageantes, ni de faire observer la couleur de leurs différents contenus, ni de faire circuler quelques petits verres pour la dégustation. Qu'en pensent ceux qui disent qu'on ne fait jamais trop d'intuition ? Je demande l'opinion des pédagogues et non celle des distillateurs et des liquoristes. Nous reviendrons sur l'intuition à donner